Ce document est important et requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute concernant la marche à suivre, vous êtes invité(e) à consulter votre courtier, directeur d'agence bancaire, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré toutes vos actions du Janus Henderson Global Short Duration Income Opportunities Fund, veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent document ont le même sens que ceux utilisés dans le prospectus de Janus Henderson Capital Funds plc (la « Société ») et dans le supplément relatif au Fonds du 21 novembre 2025. Des exemplaires du prospectus et du supplément sont disponibles sur demande pendant les heures normales de bureau auprès du siège social de la Société ou auprès du représentant local de la Société dans chaque juridiction dans laquelle le Fonds est enregistré aux fins de distribution publique.

9 février 2026

Objet : Proposition de fusion du Janus Henderson Global Short Duration Income Fund et du Janus Henderson Global Short Duration Income Opportunities Fund

Cher Actionnaire,

INTRODUCTION

Vous recevez ce courrier en tant qu'actionnaire du Janus Henderson Global Short Duration Income Opportunities Fund.

Cet avis vise à présenter la proposition de fusion de deux compartiments de la Société, le Janus Henderson Global Short Duration Income Fund (le « **Fonds Fusionnant** ») avec le Janus Henderson Global Short Duration Income Opportunities Fund (le « **Fonds Receveur** ») par le biais d'une fusion réalisée conformément au paragraphe (c) de la définition de « Fusion » de l'article 3(1) de la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011, telle que modifiée (la « **Réglementation OPCVM** ») (la « **Fusion** »). Vous trouverez ci-dessous des informations sur le contexte et le motif de cette proposition de fusion.

MOTIF DE LA FUSION

Le Gestionnaire surveille de façon continue les compartiments de la Société afin d'évaluer si ces derniers répondent toujours aux besoins et aux attentes des clients. Le Gestionnaire a informé la Société qu'il avait procédé à un examen stratégique du Fonds Fusionnant et qu'il estimait que la fusion permettrait de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité opérationnelle tangibles, tout en offrant de meilleures perspectives de croissance aux investisseurs du Fonds Fusionnant. Bien que les

Janus Henderson Capital Fund PLC
10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande
T +353 1 920 1000
W janushenderson.com

Administrateurs : M. Carl O'Sullivan ; M. Peter Sandys ; M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; Mme Jane Challice (Royaume-Uni) ; M. Matteo Candolfini.
Un fonds à compartiments multiples avec cloisonnement des passifs entre compartiments. Enregistré sous le numéro 296610 ; Siège social : voir ci-dessus.

objectifs d'investissement du Fonds Fusionnant et du Fonds Receveur soient différents, les deux fonds cherchent à générer des rendements positifs à long terme dans divers environnements de marché, et la fusion ne devrait pas modifier de manière significative les performances enregistrées par les Actionnaires. La politique d'investissement du Fonds Receveur offre davantage d'opportunités parmi les titres à haut rendement. Le Gestionnaire propose par conséquent la Fusion.

Les catégories d'actions du Fonds Fusionnant seront fusionnées aux catégories d'actions correspondantes du Fonds Receveur, dont certaines seront créées spécifiquement aux fins de la fusion.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS

Pour être effective, la Fusion proposée nécessite l'approbation d'une résolution par le Fonds Fusionnant. En cas d'approbation, la fusion prendra effet le 27 mars 2026 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Veuillez noter qu'aucune action n'est requise de votre part, en tant qu'actionnaire du Fonds receveur, en ce qui concerne l'approbation de la fusion.

CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS

Le portefeuille du Fonds Fusionnant sera rééquilibré pour l'aligner sur celui du Fonds Receveur avant la Date d'entrée en vigueur. Les coûts de transaction afférents au réalignement du portefeuille du Fonds Fusionnant seront supportés exclusivement par le Fonds Fusionnant avant la Date d'entrée en vigueur. Dans l'intérêt des Actionnaires, la Fusion sera organisée de manière à ce que la totalité du portefeuille du Fonds Fusionnant soit transférée en nature au Fonds Receveur. Il n'est pas prévu que la Fusion dilue les participations des Actionnaires existants dans le Fonds receveur. **La Fusion n'entraînera aucune modification de l'objectif d'investissement, de la politique d'investissement, du profil de risque, des frais et des caractéristiques du Fonds Receveur.**

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas rester investis dans le Fonds après la Date d'entrée en vigueur peuvent demander gratuitement le rachat ou l'échange de leurs Actions n'importe quel Jour de négociation jusqu'à cinq jours avant la Date d'entrée en vigueur en envoyant un formulaire de rachat et/ou une demande d'échange complétée à l'Agent administratif au plus tard à l'Heure limite de réception des ordres du Fonds Receveur le Jour de négociation concerné.

Afin d'éviter toute ambiguïté, à la Date d'entrée en vigueur, à moins qu'un formulaire de rachat ou une demande d'échange ait été soumis(e) à l'Agent administratif au plus tard à l'Heure limite de réception des offres pour le Fonds Receveur, les Actionnaires resteront actionnaires de la catégorie concernée dans le Fonds Receveur et continueront de bénéficier des mêmes droits et protections en vigueur au titre de la Réglementation OPCVM qu'avant la fusion.

Après la Date d'entrée en vigueur, les Actionnaires du Fonds Receveur pourront continuer à participer aux assemblées générales de la Société et à y exercer leurs droits de vote, passer des ordres de rachat et d'échange de leurs actions n'importe quel Jour de négociation et peuvent, selon leur Catégorie d'Actions, être éligibles à des distributions conformément au Prospectus.

Si vous avez des doutes concernant votre situation fiscale à la suite de ces modifications, veuillez contacter vos conseillers fiscaux pour connaître les conséquences des modifications sur votre situation.

COMPARAISON ENTRE LE FONDS FUSIONNANT ET LE FONDS RECEVEUR

Bien que les objectifs d'investissement du Fonds Fusionnant et du Fonds Receveur soient différents, les deux fonds cherchent à générer des rendements positifs à long terme dans divers environnements de marché, et la fusion ne devrait pas modifier de manière significative les performances enregistrées par les Actionnaires. La politique d'investissement du Fonds Receveur offre davantage d'opportunités parmi les titres à haut rendement.

PROCÉDURE DE FUSION ET VALORISATION

Moyennant l'accord des actionnaires du Fonds Fusionnant, la fusion prendra effet à la Date d'entrée en vigueur. À la Date de prise d'effet, le Fonds Fusionnant transfèrera tous ses actifs et passifs au Fonds Receveur.

Les Actionnaires du Fonds Fusionnant à la Date d'entrée en vigueur recevront des actions de la Catégories d'Actions correspondante du Fonds Receveur (les « **Nouvelles Actions** »). Pour les actionnaires du Fonds Fusionnant, la valeur totale des Nouvelles Actions qu'ils recevront correspondra à la valeur totale de leurs actions du Fonds Fusionnant. Le nombre de Nouvelles Actions à allouer aux actionnaires du Fonds Fusionnant sera basé sur la valeur liquidative par action du Fonds Fusionnant à la Date d'entrée en vigueur.

Le premier Jour de négociation suivant la Date d'entrée en vigueur sera le 30 mars 2026.

DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION

Veuillez noter que la Réglementation OPCVM impose aux auditeurs de la Société de valider les aspects relatifs à la valorisation des actifs, à la méthode de calcul du ratio d'échange et le ratio d'échange effectif. Vous avez le droit d'obtenir une copie du rapport de validation préparé par les auditeurs une fois qu'il sera disponible, et il est disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société au 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, D02 T380, Irlande.

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE FUSION PAR LE DÉPOSITAIRE

J.P. Morgan SE – Dublin Branch, en sa qualité de dépositaire de la Société, a examiné la proposition de fusion et confirmé certains points à la Banque centrale comme l'exige la Réglementation OPCVM.

COÛTS DE LA FUSION

Ni le Fonds Receveur ni le Fonds Fusionnant ne supporteront les frais juridiques, de conseil ou administratifs de la fusion, qui seront pris en charge par Janus Henderson Investors. Les coûts de transaction afférents au réalignement du portefeuille du Fonds Fusionnant sur l'objectif et la politique d'investissement du Fonds Receveur seront à la charge du Fonds Fusionnant.

CONSÉQUENCES FISCALES DE LA FUSION

Si vous avez des doutes concernant votre situation fiscale à la suite de ces modifications, veuillez contacter vos conseillers fiscaux pour connaître les conséquences des modifications sur votre situation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez des questions sur ces sujets, veuillez contacter votre interlocuteur Janus Henderson habituel ou votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, selon le cas.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Administrateur
pour le compte de
Janus Henderson Capital Funds plc

Janus Henderson Capital Fund PLC
10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande
T +353 1 920 1000
W janushenderson.com

Administrateurs : M. Carl O'Sullivan ; M. Peter Sandys ; M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; Mme Jane Challice (Royaume-Uni) ; M. Matteo Candolfini.
Un fonds à compartiments multiples avec cloisonnement des passifs entre compartiments. Enregistré sous le numéro 296610 ; Siège social : voir ci-dessus.

ANNEXE A

Afin de lever toute ambiguïté, tous les termes commençant par une majuscule dans le présent document ont le sens qui leur est donné à la section « Définitions » du Prospectus concerné

Caractéristiques du produit	Fonds Fusionnant	Fonds Receveur
Nom	Janus Henderson Global Short Duration Income Fund	Janus Henderson Global Short Duration Income Opportunities Fund
Domiciliation	Irlande	Irlande
Statut réglementaire	OPCVM	OPCVM
Forme de fonds à compartiments multiples	Société d'investissement de type ouvert à responsabilité limitée, à capital variable et à compartiments multiples	Société d'investissement de type ouvert à responsabilité limitée, à capital variable et à compartiments multiples
Séparation des passifs	Oui	Oui
Prestataires de services		
Gestionnaire	Janus Henderson Investors Europe S.A.	Janus Henderson Investors Europe S.A.
Conseiller en Investissement	Janus Henderson Investors International Limited Janus Henderson Investors UK Limited	Janus Henderson Investors International Limited Janus Henderson Investors UK Limited
Agent Administratif	J.P. Morgan Administration Services (Ireland) Limited	J.P. Morgan Administration Services (Ireland) Limited
Dépositaire	J.P. Morgan SE, Dublin Branch	J.P. Morgan SE, Dublin Branch
Distributeur	Janus Henderson Investors Europe S.A. Janus Henderson Investors International Limited Janus Henderson Investors UK Limited	Janus Henderson Investors Europe S.A. Janus Henderson Investors International Limited Janus Henderson Investors UK Limited
Réviseur	PricewaterhouseCoopers	PricewaterhouseCoopers
Secrétaire	Bradwell Limited	Bradwell Limited
Conseillers juridiques	Arthur Cox LLP	Arthur Cox LLP
Objectif et politiques d'investissement		
Objectif et politiques d'investissement	L'objectif d'investissement de ce Fonds est d'obtenir un rendement positif et constant, supérieur à ce qu'il obtiendrait via des investissements similaires en	L'objectif d'investissement du Fonds est de maximiser son rendement total consistant dans la préservation de capital. Le Fonds cherche à générer des

	espèces. Le Fonds cherche à générer des rendements positifs à long terme dans le cadre de différents contextes économiques (c.-à-d. les périodes d'expansion et de contraction cycliques typiques du cycle économique et les niveaux de taux d'intérêts croissants et décroissants qui en résultent en raison des forces du marché ou d'interventions des banques centrales). Il cherche à réaliser cet objectif en investissant au moins 80 % de sa valeur liquidative dans des Titres de créances à duration courte du monde entier (y compris sur les Marchés en développement), bénéficiant d'une notation investment grade ou inférieure, ou dans des Titres de créance dépourvus de notation présentant une qualité inférieure à investment grade selon l'avis du Conseiller en investissement ou du Conseiller en investissement par délégation, ou en investissant dans des instruments financiers dérivés. Les placements typiques dans lesquels le Fonds a la possibilité d'investir comprennent, sans toutefois s'y limiter, les crédits aux entreprises, les Titres d'État, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des actifs, les titres des pays émergents et les titres à rendement élevé. Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de sa valeur liquidative dans des Titres de créances ne bénéficiant pas d'une notation de Premier Ordre, mais il ne peut investir dans des Titres de créance dont la notation attribuée par Standard & Poor's ou Fitch est inférieure à B-, ou inférieure à B3 selon Moody's (cf. Annexe 3 du Prospectus) ou, s'ils ne sont pas notés, réputés de qualité comparable par le Conseiller en investissement ou le Conseiller en investissement par délégation. Les titres adossés à des créances hypothécaires et par des actifs dans lesquels le Fonds peut investir ne contiendront pas de dérivés incorporés ou d'effet de levier. Le Fonds n'applique pas de critères prédéfinis en termes d'échéance, mais l'échéance moyenne pondérée de l'ensemble du portefeuille devrait être inférieure à cinq ans. La duration totale du Fonds est généralement inférieure à deux ans, mais	rendements positifs à long terme dans le cadre de différents contextes économiques (c.-à-d. les périodes d'expansion et de contraction cycliques typiques du cycle économique et les niveaux de taux d'intérêts croissants et décroissants qui en résultent en raison des forces du marché ou d'interventions des banques centrales). Le Fonds cherche à réaliser son objectif en investissant au moins 80 % de sa valeur liquidative dans des Titres de Créance à duration courte du monde entier (y compris sur les Marchés en Développement). Les placements typiques dans lesquels le Fonds a la possibilité d'investir comprennent, sans toutefois s'y limiter, les crédits aux entreprises, les Titres d'État, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des actifs, les titres des pays émergents et les titres à rendement élevé. Le Fonds peut investir dans des titres bénéficiant ou non d'une notation de Premier Ordre, et dans des titres n'ayant pas été évalués par une agence de notation. Le Fonds n'applique pas de critères prédéfinis en termes d'échéance, mais l'échéance moyenne pondérée de l'ensemble du portefeuille devrait être inférieure à cinq ans. La duration totale du Fonds est généralement inférieure à trois ans, mais elle peut également être négative par moments. Le Fonds peut abondamment utiliser des instruments financiers dérivés, tels que des contrats à terme normalisés, des options, des engagements à terme et des swaps pour essayer d'augmenter les rendements ou de réduire le risque de perte de certaines de ses participations ou pour en gérer la durée. Comme indiqué ci-dessus, le Fonds peut abondamment utiliser les instruments financiers dérivés et peut employer d'autres techniques et instruments, tels que des contrats à terme normalisés, des options, des swaps et autres instruments dérivés pour une gestion efficace du portefeuille (à savoir une réduction des risques, une réduction des coûts et la génération de capital ou de revenu supplémentaire pour le Fonds) ou à des

	elle peut également être négative par moments. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, telles que décrites dans la section « Approche axée sur la durabilité » ci-dessous, et plus particulièrement à l'annexe du présent Supplément, et relève de l'article 8 du Règlement relatif à la publication d'informations. Le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable. Le Fonds n'investit pas dans des investissements durables. **Objectif de performance :** Surperformer l'indice ICE BofA 3-Month U.S. Treasury Bill Index d'au moins 2 % par an, avant déduction des frais, sur toute période de 5 ans. Le Fonds est géré activement par référence à l'indice FTSE 3-Month US Treasury Bill Index, qui sert de base à l'objectif de performance du Fonds. Le Conseiller en Investissement par Délégation dispose d'une grande liberté pour choisir des investissements individuels pour le Fonds. Les détails de la performance du Fonds sont disponibles dans les rapports annuels et semestriels, les documents de commercialisation et dans le DICI et/ou le DIC, selon le cas. Rien ne garantit que la performance du Fonds sera égale ou supérieure à cet indice de référence. Le Conseiller en Investissement par Délégation crée un portefeuille constitué autour d'un noyau de titres bénéficiant d'une notation de Premier Ordre du monde entier ayant une échéance courte en vue de générer un rendement supérieur à celui des liquidités et d'améliorer les rendements et d'atténuer le risque baissier en appliquant des points de vue séculaires et opportunistes sur différents pays, devises et secteurs. Le Conseiller en Investissement par Délégation cherchera à gérer le portefeuille dans les différents contextes économiques en recourant à diverses stratégies, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, l'ajustement de l'exposition de crédit globale, la qualité du	fins d'investissement (comme indiqué décrit dans la section « Types et description des instruments financiers dérivés »), sous réserve des conditions et dans les limites stipulées périodiquement par la Banque Centrale concernant l'acquisition ou la couverture d'une exposition aux placements dont il s'agit dans ces politiques d'investissement. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, telles que décrites dans la section « Approche axée sur la durabilité » ci-dessous, et plus particulièrement à l'annexe du présent Supplément, et relève de l'article 8 du Règlement relatif à la publication d'informations. Le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable. Le Fonds n'investit pas dans des investissements durables. Objectif de performance : Surperformer l'indice ICE BofA 3-Month U.S. Treasury Bill Index d'au moins 3 % par an, avant déduction des frais, sur toute période de 5 ans. Le Fonds est géré activement par référence à l'indice FTSE 3-Month US Treasury Bill Index, qui sert de base à l'objectif de performance du Fonds. Le Conseiller en Investissement par Délégation peut, à son entière discrétion, choisir les investissements du Fonds et n'est pas limité par un indice. Les détails de la performance du Fonds sont disponibles dans les rapports annuels et semestriels, les documents de commercialisation et dans le DICI et/ou le DIC, selon le cas. Rien ne garantit que la performance du Fonds sera égale ou supérieure à cet indice de référence. Le Conseiller en Investissement par Délégation crée un portefeuille constitué autour d'un noyau de titres bénéficiant d'une notation de Premier Ordre du monde entier ayant une échéance courte en vue de générer un rendement supérieur à celui des liquidités et d'améliorer les rendements et d'atténuer le risque baissier en appliquant des points de vue séculaires et opportunistes sur différents pays, devises

	crédit, la duration des taux d'intérêt du portefeuille et l'allocation en liquidités. Le Fonds peut employer des instruments et techniques d'investissement tels que des contrats à terme normalisés, des options, des swaps, des swaptions, des swaps sur défaut de crédit (des swaps sur défaut à titulaire unique et des indices de swaps sur défaut) et des contrats de change à terme pour gérer sa duration, à des fins de gestion efficace du portefeuille (à savoir une réduction des risques, une réduction des coûts et la génération de capital ou de revenu supplémentaire pour le Fonds) ou à des fins d'investissement (comme indiqué dans la section « Types et description des instruments financiers dérivés »), sous réserve des conditions et limites stipulées périodiquement par la Banque centrale concernant l'acquisition ou la couverture d'une exposition aux investissements envisagés dans ces politiques d'investissement. Les instruments financiers dérivés seront utilisés dans les cas où l'achat direct s'avèrerait impossible ou moins efficace et peuvent être utilisés pour couvrir, augmenter ou réduire les risques de change, augmenter ou réduire l'exposition des titres à revenu fixe à certains pays particuliers, augmenter ou réduire l'exposition aux taux d'intérêt ou à une devise ou à un pays en particulier, obtenir une exposition à la courbe des taux d'un pays ou d'une devise (qui indique le rendement obligataire pour différentes échéances), gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt, au risque souverain et au risque de crédit, couvrir les instruments sensibles à l'inflation et obtenir une exposition aux taux d'intérêt réels propres à un pays donné. **Le Fonds aura fortement recours aux instruments financiers dérivés.** Le risque de marché du Fonds sera mesuré à l'aide de l'approche de la VaR. La VaR absolue du Fonds n'excédera pas 20 % de sa valeur liquidative. Il est prévu que, dans des conditions normales de marché, l'effet de levier du Fonds sera généralement de 150 % de sa valeur liquidative totale, sur la base de la somme des expositions notionnelles des instruments financiers	et secteurs. Le Conseiller en Investissement par Délégation cherchera à gérer le portefeuille dans les différents contextes économiques en recourant à diverses stratégies, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, l'ajustement de l'exposition de crédit globale, la qualité du crédit, la duration des taux d'intérêt du portefeuille et l'allocation en liquidités. Le Fonds cherche à identifier les meilleures opportunités ajustées du risque, quels que soient les secteurs, les pays et le risque de crédit. **Le Fonds aura fortement recours aux instruments financiers dérivés. Le risque de marché du Fonds sera mesuré à l'aide de l'approche de la VaR.** La VaR absolue du Fonds n'excédera pas 20 % de sa valeur liquidative. Il est prévu que, dans des conditions normales de marché, l'effet de levier du Fonds sera généralement de 250 % de sa valeur liquidative totale, sur la base de la somme des expositions notionnelles des instruments financiers dérivés (l'« Approche par les Notionnels ») du portefeuille d'investissement, y compris ceux détenus à des fins de réduction des risques. Ce niveau de levier variera au fil du temps et peut augmenter dans certaines conditions de marché (par exemple, en période de très faible volatilité du marché) afin de répondre à l'objectif d'investissement du Fonds. Cette méthode ne fait pas la distinction entre les instruments financiers dérivés utilisés à des fins d'investissement et ceux utilisés à des fins de réduction des risques. Par conséquent, les stratégies qui visent à réduire le risque contribueront à la hausse du niveau d'effet de levier utilisé pour le Fonds. **En raison de son exposition aux titres de qualité inférieure (below Investment Grade) et aux Marchés en développement, un investissement dans le Fonds ne doit pas représenter une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.** Sous réserve des politiques d'investissement décrites ci-dessous, le

	dérivés (l'« Approche par les Notionnels ») du portefeuille d'investissement, y compris ceux détenus à des fins de réduction des risques. Ce niveau de levier variera au fil du temps et peut augmenter dans certaines conditions de marché (par exemple, en période de très faible volatilité du marché) afin de répondre à l'objectif d'investissement du Fonds. Cette méthode ne fait pas la distinction entre les instruments financiers dérivés utilisés à des fins d'investissement et ceux utilisés à des fins de réduction des risques. Par conséquent, les stratégies qui visent à réduire le risque contribueront à la hausse du niveau d'effet de levier utilisé pour le Fonds. **En raison de son exposition aux Marchés en développement et aux titres de qualité inférieure (below Investment Grade), un investissement dans le Fonds ne doit pas représenter une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.** Sous réserve des politiques d'investissement décrites ci-dessous, le Fonds peut investir dans une vaste gamme de Titres d'État et Titres de créance productifs de revenus, Titres indexés/structurés, titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, émis ou garantis par un gouvernement d'un pays membre de l'OCDE, ou par ses agences ou organismes, ou par un émetteur privé, en titres à coupon zéro, en titres payant leurs intérêts en nature (ex. obligations payant un intérêt sous la forme d'obligations supplémentaires de même nature) et en Titres à Coupon Progressif, en actions de préférence et en actions versant des revenus, en REIT, en obligations convertibles, c'est-à-dire en Titres de créance assortis du droit d'acquérir des actions, comme l'attestent les warrants attachés à ces titres ou acquis avec ceux-ci, ou en Titres de créance convertibles en actions. Sous réserve des politiques d'investissement décrites dans les présentes, le Fonds peut investir en actions et autres titres de capital (tels que des obligations convertibles en actions).	Fonds peut investir dans une vaste gamme de Titres d'État et Titres de créance productifs de revenus, Titres indexés/structurés, titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, émis ou garantis par un gouvernement d'un pays membre de l'OCDE, ou par ses agences ou organismes, ou par un émetteur privé, en titres à coupon zéro, en titres payant leurs intérêts en nature (ex. obligations payant un intérêt sous la forme d'obligations supplémentaires de même nature) et en Titres à Coupon Progressif, en actions de préférence et en actions versant des revenus, en REIT, en obligations convertibles, c'est-à-dire en Titres de créance assortis du droit d'acquérir des actions, comme l'attestent les warrants attachés à ces titres ou acquis avec ceux-ci, ou en Titres de créance convertibles en actions. Sous réserve des politiques d'investissement décrites dans les présentes, le Fonds peut investir en actions et autres titres de capital (tels que des obligations convertibles en actions). Le Fonds peut investir, directement ou indirectement (à savoir par l'intermédiaire de certificats américains d'actions étrangères, de certificats européens d'actions étrangères et de certificats internationaux d'actions étrangères) sur les marchés concernés. En outre, le Fonds peut acquérir des participations/cessions dans des prêts hypothécaires à taux variables ou d'autres prêts commerciaux qui sont liquides et permettront des ajustements de taux d'intérêt au moins tous les 397 jours et qui peuvent être garantis par des biens immobiliers ou d'autres actifs. Ces participations peuvent consister en des participations dans le prêt ou en cessions de celui-ci, ou peuvent être acquises auprès de banques, de courtiers qui ont consenti le prêt ou de membres du syndicat qui l'a mis en place. Ces participations ne dépasseront pas, au total, 10 % de la valeur liquidative du Fonds. Sous réserve des politiques d'investissement décrites dans les présentes, le Fonds peut investir sans limitation en Titres de Créance et en actions de préférence de rang spéculatif (non Investment Grade). Le Fonds peut également acquérir des titres en

	Le Fonds peut investir, directement ou indirectement (à savoir par l'intermédiaire de certificats américains d'actions étrangères, de certificats européens d'actions étrangères et de certificats internationaux d'actions étrangères) sur les marchés concernés. En outre, le Fonds peut acquérir des participations/cessions dans des prêts hypothécaires à taux variables ou d'autres prêts commerciaux qui sont liquides et permettront des ajustements de taux d'intérêt au moins tous les 397 jours et qui peuvent être garantis par des biens immobiliers ou d'autres actifs. Ces participations peuvent consister en des participations dans le prêt ou en cessions de celui-ci, ou peuvent être acquises auprès de banques, de courtiers qui ont consenti le prêt ou de membres du syndicat qui l'a mis en place. Ces participations ne dépasseront pas, au total, 10 % de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds peut investir dans des Titres de créance notés B- par l'agence de notation Standard & Poor's ou Fitch ou notés B3 par Moody's (cf. Annexe 3 du Prospectus), sous réserve d'une limite d'au maximum 15 % de sa valeur liquidative en Titres de créance ou actions privilégiées ayant une notation de qualité inférieure (below Investment Grade) mais supérieure à B- (d'après Standard & Poors ou Fitch et B3 d'après Moody's). Le Fonds peut également acquérir des titres en défaillance si, de l'avis du Conseiller en Investissement par Délégation concerné, il apparaît probable que l'émetteur pourra reprendre le paiement des intérêts ou si d'autres évolutions favorables semblent probables à court terme. Le Fonds pourra investir jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative dans des titres d'autres Organismes de placement collectif admissibles. Un tel investissement englobe la possibilité d'investir dans d'autres Fonds. Cependant, le Fonds ne peut pas investir dans un autre Fonds détenant lui-même des Actions d'un autre Fonds. Lorsqu'il investit dans un autre Fonds, le Fonds ne peut pas prélever une commission annuelle de gestion de	défaillance si, de l'avis du Conseiller en Investissement par Délégation concerné, il apparaît probable que l'émetteur pourra reprendre le paiement des intérêts ou si d'autres évolutions favorables semblent probables à court terme. Le Fonds pourra investir jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative dans des titres d'autres Organismes de placement collectif admissibles. Un tel investissement englobe la possibilité d'investir dans d'autres Fonds. Cependant, le Fonds ne peut pas investir dans un autre Fonds détenant lui-même des Actions d'un autre Fonds. Lorsqu'il investit dans un autre Fonds, le Fonds ne peut pas prélever une commission annuelle de gestion de portefeuille et/ou de gestion administrative pour ce qui concerne la fraction de ses actifs qui sont investis dans l'autre Fonds. Le Fonds peut investir en instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille. Les investissements du Fonds en instruments dérivés seront soumis aux limites stipulées dans la politique d'investissement du Fonds ainsi qu'aux conditions et limites éventuellement stipulées par la Banque Centrale. Dans certaines circonstances, le Fonds utilisera des instruments financiers dérivés comme levier. Toutefois, les Actionnaires doivent noter que, compte tenu de la nature des instruments dérivés et du fait que ces instruments peuvent être négociés à la marge, un relativement faible mouvement défavorable du cours du sous-jacent d'un instrument dérivé donné peut entraîner des mouvements immédiats et importants de l'exposition du Fonds à cet instrument dérivé. Si les limites d'exposition liées à un instrument dérivé devaient être supérieures pour des raisons échappant au contrôle du Fonds, celui-ci aura pour priorité de remédier à cette situation en tenant compte des intérêts de ses Actionnaires. Le Fonds promeut le soutien au Pacte mondial des Nations unies (PMNU), l'investissement dans des entreprise émettrices de crédit, dans des émetteurs

	portefeuille et/ou de gestion administrative pour ce qui concerne la fraction de ses actifs qui sont investis dans l'autre Fonds. Le Fonds peut investir en instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille. Les investissements du Fonds en instruments dérivés seront soumis aux limites stipulées dans la politique d'investissement du Fonds ainsi qu'aux conditions et limites éventuellement stipulées par la Banque Centrale. Dans certaines circonstances, le Fonds utilisera des instruments financiers dérivés comme levier. Toutefois, les Actionnaires doivent noter que, compte tenu de la nature des instruments dérivés et du fait que ces instruments peuvent être négociés à la marge, un relativement faible mouvement défavorable du cours du sous-jacent d'un instrument dérivé donné peut entraîner des mouvements immédiats et importants de l'exposition du Fonds à cet instrument dérivé. Si les limites d'exposition liées à un instrument dérivé devaient être supérieures pour des raisons échappant au contrôle du Fonds, celui-ci aura pour priorité de remédier à cette situation en tenant compte des intérêts de ses Actionnaires. Le Fonds promeut le soutien au Pacte mondial des Nations unies (PMNU), l'investissement dans des entreprise émettrices de crédit, dans des émetteurs souverains et dans des émetteurs de titres adossés à des créances hypothécaires conformément au cadre ESG exclusif de Janus Henderson, et le refus d'activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes.	souverains et dans des émetteurs de titres adossés à des créances hypothécaires conformément au cadre ESG exclusif de Janus Henderson, et le refus d'activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes.
Souscription et rachat		
Devise de base	Dollar US	Dollar US
Jour Ouvré	N'importe quel jour durant lequel le NYSE est ouvert à l'exception (i) du 26, 27 ou 28 décembre des années où ces jours sont fériés pour les banques en Irlande, (ii) de tout autre jour que le Gestionnaire d'investissement peut déterminer avec l'accord du Gestionnaire, de l'Agent de	Les jours pendant lesquels le NYSE est ouvert à l'exception (i) du 26, 27 ou 28 décembre des années où ces jours sont fériés pour les banques en Irlande, (ii) de tout autre jour que le Conseiller en Investissement peut déterminer avec l'accord du Gestionnaire, de l'Agent de

	transfert, de l'Agent administratif et du Dépositaire.	transfert, de l'Agent administratif et du Dépositaire.
Jour de négociation	N'importe quel Jour Ouvré	N'importe quel Jour Ouvré
Heure Limite de Négociation	Clôture de la séance de négociation normale du NYSE (normalement 16h00, heure de New York)	Clôture de la séance de négociation normale du NYSE (normalement 16h00, heure de New York)
Point d'Évaluation	Désigne la clôture de la séance de négociation normale du NYSE (habituellement 16h00, heure de New York, du lundi au vendredi) chaque Jour Ouvré.	Désigne la clôture de la séance de négociation normale du NYSE (habituellement 16h00, heure de New York, du lundi au vendredi) chaque Jour Ouvré.
Période de règlement des souscriptions	J + 3	J + 3
Période de règlement des rachats	J + 3	J + 3
Structure de commissions		
Droit d'entrée	Actions de Catégorie A : Max. 5 % Actions de Catégorie B : S.o. Actions de Catégorie E : Max. 1 % Actions de Catégorie G : S.o. Actions de Catégorie H : S.o. Actions de Catégorie I : Jusqu'à 2 % du montant souscrit Actions de Catégorie S : Jusqu'à 2 % du montant souscrit Actions de Catégorie Z : S.o.	Actions de Catégorie A : Max. 5 % Actions de Catégorie B : S.o. Actions de Catégorie E : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie F : Jusqu'à 2,00 % Actions de Catégorie G : S.o. Actions de Catégorie H : S.o. Actions de Catégorie I : Jusqu'à 2,00 % du montant souscrit Actions de Catégorie S : Jusqu'à 2,00 % du montant souscrit Actions de Catégorie Z : S.o.
Frais de vente différés conditionnels	Actions de Catégorie A : S.o. Actions de Catégorie B : Voir Prospectus Actions de Catégorie E : S.o. Actions de Catégorie G : S.o. Actions de Catégorie H : S.o. Actions de Catégorie I : S.o. Actions de Catégorie S : S.o. Actions de Catégorie Z : S.o.	Actions de Catégorie A : S.o. Actions de Catégorie B : Voir Prospectus Actions de Catégorie E : S.o. Actions de Catégorie F : S.o. Actions de Catégorie G : S.o. Actions de Catégorie H : S.o. Actions de Catégorie I : S.o. Actions de Catégorie S : S.o. Actions de Catégorie Z : S.o.
Commissions de services aux Actionnaires	Actions de Catégorie A : Jusqu'à 0,25 % Actions de Catégorie B : Max. 0,75 % Actions de Catégorie E : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie G : S.o. Actions de Catégorie H : S.o. Actions de Catégorie I : S.o. Actions de Catégorie S : S.o. Actions de Catégorie Z : S.o.	Actions de Catégorie A : Jusqu'à 0,25 % Actions de Catégorie B : Max. 0,75 % Actions de Catégorie E : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie F : S.o. Actions de Catégorie G : S.o. Actions de Catégorie H : S.o. Actions de Catégorie I : S.o. Actions de Catégorie S : S.o. Actions de Catégorie Z : S.o.
Commission de Distribution		Actions de Catégorie B : Jusqu'à 1,00 %

Commission de gestion d'investissement	Actions de Catégorie A : À hauteur de 0,65 % Actions de Catégorie B : À hauteur de 0,65 % Actions de Catégorie E : À hauteur de 0,65 % Actions de Catégorie G : Jusqu'à 0,30 % Actions de Catégorie H : Max. 0,60 % Actions de Catégorie I : Jusqu'à 0,55 % Actions de Catégorie S : Jusqu'à 0,30 % Actions de Catégorie Z : Voir Prospectus	Actions de Catégorie A : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie B : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie E : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie F : Jusqu'à 1,00 % Actions de Catégorie G : Max. 0,60 % Actions de Catégorie H : Max. 0,60 % Actions de Catégorie I : Max. 0,75 % Actions de Catégorie S : Max. 0,75 % Actions de Catégorie Z : Voir Prospectus
Plafonnement des Charges et Commissions	Actions de Catégorie A : Jusqu'à 1,25 % Actions de Catégorie B : S.o. Actions de Catégorie E : Jusqu'à 1,90 % Actions de Catégorie G : Jusqu'à 0,30 % Actions de Catégorie H : Jusqu'à 0,55 % Actions de Catégorie I : Jusqu'à 0,70 % Actions de Catégorie S : Jusqu'à 0,30 % Actions de Catégorie Z : Voir Prospectus	Actions de Catégorie A : Jusqu'à 1,05 % Actions de Catégorie B : S.o. Actions de Catégorie E : Jusqu'à 1,70 % Actions de Catégorie F : Jusqu'à 1,05 % Actions de Catégorie G : Jusqu'à 0,55 % Actions de Catégorie H : Jusqu'à 0,55 % Actions de Catégorie I : Jusqu'à 0,70 % Actions de Catégorie S : Jusqu'à 0,55 % Actions de Catégorie Z : Voir Prospectus
Politique de distribution		
Politique	**Catégories d'actions de capitalisation :** La Société ne déclarera ni ne versera de dividendes réalisés par les Catégories d'Actions de capitalisation. Le revenu net et les plus-values nettes réalisées ne seront pas distribués mais incorporés dans la valeur liquidative par Action. Toutes les Catégories d'Actions de capitalisation sont des « Actions de série 2 » et sont indiquées par le numéro 2 dans le nom de la Catégorie d'Actions. **Catégories d'actions de distribution :** Les catégories d'actions de distribution prévoient de déclarer et de distribuer des dividendes, qui sont constitués de la totalité ou d'une partie des revenus des investissements et des plus-values nettes réalisées et latentes et/ou du capital, comme indiqué ci-dessous. Les Catégories d'Actions de distribution peuvent être désignées comme l'une des six séries d'Actions selon leur politique de distribution et seront indiquées par les numéros 1, 3, 4, 5 ou 6 dans le nom de la Catégorie d'Actions.	**Catégories d'actions de capitalisation :** La Société ne déclarera ni ne versera de dividendes réalisés par les Catégories d'Actions de capitalisation. Le revenu net et les plus-values nettes réalisées ne seront pas distribués mais incorporés dans la valeur liquidative par Action. Toutes les Catégories d'Actions de capitalisation sont des « Actions de série 2 » et sont indiquées par le numéro 2 dans le nom de la Catégorie d'Actions. **Catégories d'actions de distribution :** Les catégories d'actions de distribution prévoient de déclarer et de distribuer des dividendes, qui sont constitués de la totalité ou d'une partie des revenus des investissements et des plus-values nettes réalisées et latentes et/ou du capital, comme indiqué ci-dessous. Les Catégories d'Actions de distribution peuvent être désignées comme l'une des six séries d'Actions selon leur politique de distribution et seront indiquées par les numéros 1, 3, 4, 5 ou 6 dans le nom de la Catégorie d'Actions. **Actions de la Série 1** La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu des

	Actions de la Série 1 La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu des investissements pour la période comptable correspondante après déduction des commissions, charges et dépenses. Les distributions n'engloberont pas les plus-values réalisées et latentes. Avant la date de déclaration des dividendes, le revenu net sur investissements non distribué et la plus-value nette réalisée non distribuée seront conservés et incorporés dans la valeur liquidative de chacune de ces Catégories Actions. **Actions de la Série 3** La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu des investissements pour la période comptable correspondante avant déduction des commissions, charges et dépenses. Les distributions n'engloberont pas les plus-values réalisées et latentes. Pour permettre la distribution d'un revenu sur investissement plus important, les Catégories d'Actions de la Série 3 déduiront les commissions, les frais et les charges du capital. Cela peut entraîner une érosion du capital et une réduction du potentiel de croissance du capital à long terme. Veuillez noter que les distributions de cette nature peuvent être traitées (et imposables) comme un revenu en fonction de la législation fiscale locale et qu'il est recommandé aux détenteurs de ces actions d'obtenir des conseils à cet égard. **Actions de la Série 4** La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu des investissements au cours de la période comptable correspondante, qui peut éventuellement comprendre une partie du capital avant déduction des commissions, des frais et des charges. Afin d'autoriser la distribution d'un revenu sur investissement plus important, les Catégories d'Actions de la Série 4 déduiront les commissions, les frais et les charges du capital et les distributions pourront également inclure des plus-values réalisées et latentes, ainsi que le capital initial investi. La distribution sera calculée à la discrétion des Administrateurs, dans le but d'apporter des distributions	investissements pour la période comptable correspondante après déduction des commissions, charges et dépenses. Les distributions n'engloberont pas les plus-values réalisées et latentes. Avant la date de déclaration des dividendes, le revenu net sur investissements non distribué et la plus-value nette réalisée non distribuée seront conservés et incorporés dans la valeur liquidative de chacune de ces Catégories Actions. **Actions de la Série 3** La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu des investissements pour la période comptable correspondante avant déduction des commissions, charges et dépenses. Les distributions n'engloberont pas les plus-values réalisées et latentes. Pour permettre la distribution d'un revenu sur investissement plus important, les Catégories d'Actions de la Série 3 déduiront les commissions, les frais et les charges du capital. Cela peut entraîner une érosion du capital et une réduction du potentiel de croissance du capital à long terme. Veuillez noter que les distributions de cette nature peuvent être traitées (et imposables) comme un revenu en fonction de la législation fiscale locale et qu'il est recommandé aux détenteurs de ces actions d'obtenir des conseils à cet égard. **Actions de la Série 4** La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu des investissements au cours de la période comptable correspondante, qui peut éventuellement comprendre une partie du capital avant déduction des commissions, des frais et des charges. Afin d'autoriser la distribution d'un revenu sur investissement plus important, les Catégories d'Actions de la Série 4 déduiront les commissions, les frais et les charges du capital et les distributions pourront également inclure des plus-values réalisées et latentes, ainsi que le capital initial investi. La distribution sera calculée à la discrétion des Administrateurs, dans le but d'apporter des distributions

	values réalisées et latentes, ainsi que le capital initial investi. La distribution sera calculée à la discrétion des Administrateurs, dans le but d'apporter des distributions cohérentes aux Actionnaires au cours de ladite période comptable. La volonté de permanence dans la distribution de dividendes pourra entraîner la déclaration et le versement de jusqu'à 100 % des dividendes à partir du capital à la discrétion des Administrateurs. Il est à rappeler que toute distribution de dividendes issue du capital amoindrit la valeur des Actions du montant distribué. <u>Fréquence de distribution</u> **Mensuelle** Mensuelle, en principe le 15 de chaque mois à moins que ce jour ne soit pas un Jour Ouvré, auquel cas la distribution sera déclarée le dernier Jour Ouvré qui précède les dates mentionnées. **Trimestrielle** Trimestrielle, normalement le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre à moins que l'un de ces jours ne soit pas un Jour Ouvré, auquel cas la distribution sera déclarée le dernier Jour Ouvré qui précède les dates mentionnées. **Semestrielle** Semestrielle, en principe le 15 avril et le 15 octobre à moins que l'un de ces jours ne soit pas un Jour Ouvré, auquel cas la distribution sera déclarée le dernier Jour Ouvré qui précède les dates mentionnées.	cohérentes aux Actionnaires au cours de ladite période comptable. La volonté de permanence dans la distribution de dividendes pourra entraîner la déclaration et le versement de jusqu'à 100 % des dividendes à partir du capital à la discrétion des Administrateurs. Il est à rappeler que toute distribution de dividendes issue du capital amoindrit la valeur des Actions du montant distribué. <u>Fréquence de distribution</u> **Mensuelle** Mensuelle, en principe le 15 de chaque mois à moins que ce jour ne soit pas un Jour Ouvré, auquel cas la distribution sera déclarée le dernier Jour Ouvré qui précède les dates mentionnées. **Trimestrielle** Trimestrielle, normalement le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre à moins que l'un de ces jours ne soit pas un Jour Ouvré, auquel cas la distribution sera déclarée le dernier Jour Ouvré qui précède les dates mentionnées. **Semestrielle** Semestrielle, en principe le 15 avril et le 15 octobre à moins que l'un de ces jours ne soit pas un Jour Ouvré, auquel cas la distribution sera déclarée le dernier Jour Ouvré qui précède les dates mentionnées.
Valorisation des actifs		
Extrait de la politique de valorisation	La valeur liquidative de chaque Catégorie d'Actions de chaque Fonds est calculée en déterminant la valeur de l'actif du Fonds concerné applicable à cette Catégorie, y compris le revenu accumulé, puis en déduisant tous les passifs (y compris tous les frais et charges) de cette Catégorie et en divisant la somme qui en résulte par le nombre total d'Actions de cette Catégorie dans le Fonds concerné en circulation ou attribuées à ce moment-là, afin d'obtenir la valeur liquidative par Action par Catégorie du Fonds. Comme les Catégories d'Actions	La valeur liquidative de chaque Catégorie d'Actions de chaque Fonds est calculée en déterminant la valeur de l'actif du Fonds concerné applicable à cette Catégorie, y compris le revenu accumulé, puis en déduisant tous les passifs (y compris tous les frais et charges) de cette Catégorie et en divisant la somme qui en résulte par le nombre total d'Actions de cette Catégorie dans le Fonds concerné en circulation ou attribuées à ce moment-là, afin d'obtenir la valeur liquidative par Action par Catégorie du Fonds. Comme les

	de chaque Fonds auront des montants de passif différents, la valeur liquidative par Action attribuable à chacune d'elles, même au sein du même Fonds, sera différente.	Catégories d'Actions de chaque Fonds auront des montants de passif différents, la valeur liquidative par Action attribuable à chacune d'elles, même au sein du même Fonds, sera différente.
Autres informations		
Siège Social	10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande	10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande
Cotation à la Bouse irlandaise	Non	Non
Fin d'exercice	31 décembre	31 décembre
Semestre comptable	30 juin	30 juin

Annexe B

Agents et représentants locaux de la Société

<table>
<tr>
<td><u>Agent de transfert</u>

International Financial Data Services (Ireland) Limited*
Bishops Square
Redmond's Hill
Dublin 2
Irlande

Téléphone : +353 1 242 5453
Fax : +353 1 562 5537

*renommée SS&C Administration Services (Ireland) Limited le 28 novembre 2025</td>
<td>Pour les investisseurs situés à Singapour

Représentant à Singapour

Janus Henderson Investors (Singapore) Limited
Level 34 - Unit 03-04
138 Market Street
CapitaGreen
Singapour 048946

Le Prospectus, la Fiche d'information sur les produits, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant à Singapour.</td>
</tr>
<tr>
<td>Pour les investisseurs situés en Suisse

Représentant en Suisse :
FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD.
Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich

Agent payeur en Suisse :
Banque Cantonale de Genève
17, quai de l'Île
1204 Genève

Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.</td>
<td>Pour les investisseurs situés en Allemagne

Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)
78, Avenue de la Liberté
L-1930
Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

JHIESA est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés concernés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.</td>
</tr>
<tr>
<td>Pour les investisseurs situés en Belgique

Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)
78, Avenue de la Liberté
L-1930
Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Les DIC de PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que le rapport et les comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.</td>
<td>Pour tous les autres investisseurs

Si vous avez des questions concernant ces sujets ou si vous souhaitez des copies de documents, veuillez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en investissements, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.
Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.
Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.</td>
</tr>
</table>